

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

En s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

SAUMUR, 9 JUILLET

LA LOI MILITAIRE

C'est M^r Freppel qui a combattu le premier, par une énergique protestation, la loi sur le recrutement.

Cette loi que l'on propose, dit M^r d'Angers, ne contient pas du tout l'égalité pour tous, et, loin d'alléger les charges du pays, elle les aggrave. Si on la discute à la fin de la législature, c'est que certaines personnalités politiques entendent en faire une manœuvre électorale.

C'est à la veille d'une guerre qui sera un duel à mort entre deux ou trois peuples, qu'on attende à la sécurité de la France.

M. Lockroy. — C'est honteux de parler ainsi. (Protestations à droite.)

M^r Freppel. — La honte n'est pas pour moi. Je vous ferai remarquer que la loi n'est pas encore votée et que j'ai le droit d'en faire ressortir les funestes conséquences.

Je reprends donc. C'est à la veille d'une guerre prochaine qu'on va voter une loi qui ne peut être que préjudiciable à l'armée. (Se tournant vers la gauche). Et qu'est-ce qui vous pousse à ces mesures insensées? La haine de l'Église, de l'Église que vous n'avez pu anéantir et que vous cherchez à frapper au cœur, en tirant au service les ministres de la religion catholique.

C'est pour cela que la majorité votera le projet, mais ce testament sera cassé dans l'intérêt de la défense nationale et pour la défense des intérêts vitaux du pays.

C'est un ancien capitaine, M. Thiers, qui s'est chargé de défendre la loi militaire que nos officiers supérieurs sont presque unanimes à réprover. Il l'a fait maladroitement, en un langage romantique, avec un débit théâtral, par des affirmations sans preuves, avec des insinuations blessantes à l'égard de l'évêque d'Angers. Cela a suffi pour soulever les applaudissements des gauches et conquérir une poignée de main de M. Tirard.

La discussion sur la loi elle-même, sur ses principales dispositions, s'est engagée. M. le général Montandon en a fait ressortir tous les inconvénients militaires et les graves dangers au cas où une guerre éclaterait en pleine transformation. Cette parole autorisée, d'un ancien commandant de corps d'armée, n'a rien modifié au parti pris de la majorité : au nom de la gauche radicale, M. Jamais a déclaré que, malgré ses imperfections, ses amis voteraient la loi. L'œuvre n'est pas parfaite, a conclu ce député, et « la prochaine législature la perfectionnera » ou peut-être la reformera, car cette loi est frappée d'appel devant la future Chambre.

M. de Lanjuinais et baron Reille ont défendu leur contre-projet qui a été repoussé par toutes les gauches.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, ne conteste pas les imperfections de l'article 23, mais il adjure la Chambre de ne pas le repousser.

La Chambre termine sa triste besogne en adoptant cet article 23 — *curés sac au dos* — par 320 voix contre 177.

M. de Plazanet résume ainsi son opinion sur cette loi :

« C'est une loi qui doit réjouir nos ennemis et contrister tous ceux qui seraient tentés de devenir nos alliés. »

BRUITS DE GUERRE

Les nouvelles qui viennent de l'étranger montrent que toutes les puissances se préparent à la guerre.

Les crédits d'armements sont votés en Autriche-Hongrie sans aucune difficulté, et en Italie on ne semble se préoccuper que de la part qui pourrait être faite à cette puissance dans le gâteau français. C'est à peine si la Savoie, Nice et la Corse paraissent un morceau suffisant.

Il se confirme que le Pape n'a pas été sans examiner l'éventualité d'une guerre générale, et les dépêches prétendent que, dans le dernier consistoire, il a pris la résolution de se réfugier, dans ce cas, en Espagne.

Mais le Pape aurait-il le loisir de sortir de Rome?

Les Italiens, qui lui font subir toutes les tortures morales, lui laisseraient-ils porter ailleurs le prestige de sa souveraineté?

Nous ne voulons pas examiner aujourd'hui cette question ; nous tenons à montrer seulement que l'on croit à la guerre en Italie, et à une guerre prochaine.

A ce point de vue, les dépêches de M. de Bismarck, à propos des affaires suisses, qui viennent d'être publiées, méritent d'être lues avec attention.

On y voit que M. de Bismarck y parle en maître et, ce qui est plus grave, au nom de l'Europe monarchique entière.

Il ne perd pas son temps à les laisser entendre comment il fera prévaloir sa manière d'envisager les faits et les traités. Il s'exprime comme un homme sûr de ne pouvoir être démenti par aucun souverain. Ce qui prouve que le très délicat problème des *neutralités* a été tranché par les Cours de l'Europe, en dehors, bien entendu, de la France.

La République, comme une galeuse, gît dans son coin. On la laisse à ses débordements et à ses plaisirs, ne voulant l'admettre pour rien à l'étude des choses sérieuses.

Le passage concernant la *neutralité* suisse est intéressant à lire à tous les points de vue.

Il montre le peu de cas que fait le Prince-Chancelier des traités qui l'embarrassent.

Comme cet autre — Madier de Montjau — il proclame qu'il supprime tout ce qui le gêne :

« Si le gouvernement suisse continue à permettre que des révolutionnaires allemands établis sur le territoire suisse menacent la paix intérieure et la sûreté de l'empire allemand, le gouvernement impérial se verra forcé, de concert avec les puissances amies, d'examiner la question de savoir jusqu'à quel point la neutralité de la Suisse est conciliable avec les garanties d'ordre et de paix sans lesquelles les autres puissances européennes ne sauraient prospérer. »
 « Alors que les parties essentielles des traités sur lesquels repose la neutralité de la Suisse sont devenues caduques par suite de la marche des événements, les dispositions favorables à la Suisse qui y sont contenues ne sauraient être maintenues en vigueur que si les devoirs qui résultent de ces dispositions sont remplis par la Suisse. Il y a pour la Confédération un devoir corrélatif à la protection dont les puissances couvrent sa neutralité : c'est le devoir de ne plus permettre que, du territoire suisse, des entreprises criminelles soient dirigées contre la paix et la sûreté d'autres puissances. »

Tout est là !
 L'Europe ne respectera la neutralité des Neutres que si ceux-ci servent les desseins de l'Allemagne.

C'est vainement que la Confédération invoquerait les Traités. — Le Prince-Chancelier lui répond : Caducs vos Traités ! Ils nous gênent, et nous les supprimons comme n'étant plus dans la note du Concert Européen. Ils retardent sur les événements.

Pour couronnement de l'œuvre, voilà qu'à la veille d'une grande guerre, Bismarck détruit les Neutres.

Mais, la France s'amuse à l'Exposition, et les républicains se disputent pour savoir qui, de Boulanger ou de Ferry, aura le Pouvoir au moment de l'invasion.

Munich, 7 juillet.

D'après certains bruits dont le *Vaterland* se fait l'écho, le gouvernement allemand aurait engagé des négociations avec le cabinet austro-hongrois pour le pressentir sur une grave question.

Le gouvernement allemand voudrait savoir si, dans le cas d'une guerre entre la France d'une part, et l'Allemagne et l'Italie de l'autre, le gouvernement austro-hongrois autoriserait le transport des troupes allemandes et italiennes sur la ligne Rosenheim-Vérone.

Le cabinet de Vienne aurait répondu que des négociations à ce sujet n'aboutiraient pas.

Vienne, 7 juillet.

D'après le *Vaterland*, organe catholique, le gouvernement austro-hongrois aurait déclaré au gouvernement italien qu'il ne lui prêterait aucun concours effectif dans le cas d'une guerre entre la France et l'Italie.

Le *Vaterland* ajoute :
 « Il est certain que ce n'est pas la République française qui provoquerait une pareille guerre. On connaît ses intentions pacifiques à l'égard du peuple italien. Dans ces conditions, si l'Italie était aidée, ce ne serait pas par l'Autriche-Hongrie. »

LA DÉFENSE DES COTES

Il est impossible de passer sous silence les incidents qui viennent de se produire sur nos côtes à propos des manœuvres navales dans la Méditerranée et dans la Manche.

A Cherbourg, l'escadre du contre-amiral Boissoudy, figurant l'ennemi, a forcé la passe ouest et a pénétré dans la rade, malgré le tir des forts et des garde côtes. Dans la Méditerranée, le contre amiral O'Neill, trompant la surveillance de l'escadre de défense, a pu prendre position devant Marseille et devant l'arsenal de Toulon, dans des conditions qui, dans une guerre sérieuse, auraient permis le bombardement de ces ports.

On a même pu faire surprendre, par un avis, le port de Cette, tandis qu'au large des bâtiments étaient en situation de bombarder la ville et de protéger un corps de débarquement.

Le fait qu'il s'agit de manœuvres suffit à décharger de toute responsabilité le corps de nos officiers de marine. Ceux qui se trouvaient dans le corps supposé ennemi ont bénéficié de circonstances plus favorables, et si les rôles avaient été retournés, l'avantage eût été pour leurs adversaires.

Ce que prouve le résultat de ces manœuvres, c'est qu'évidemment les moyens de défense de nos côtes sont actuellement insuffisants.

Le ministre de la marine n'a pas d'ailleurs attendu les faits pour se rendre compte de la situation. Il a demandé des crédits que la Chambre lui a refusés. A la fin de la discussion du budget, l'amiral Krantz a annoncé son intention de déposer une demande de crédit de 60 millions pour des constructions neuves. Le projet est prêt. Le ministre l'a soumis à ses collègues du cabinet. On ne sait point encore si ceux-ci l'approuveront ; on n'est point sûr non plus qu'il pourra être déposé à temps pour que la Chambre ait le loisir de le voter avant sa séparation. Il y a cependant urgence et il ne faudrait même pas hésiter à forcer le chiffre si, comme on le prétend, 60 millions ne sont pas suffisants.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

AU SÉNAT

La loi de finances a été déposée hier au palais du Luxembourg.

On affirmait que le ministère avait obtenu la promesse d'un vote hâtif qui permettrait de proroger les Chambres le 13 juillet. Ainsi soit-il !

On veut faire coïncider la période électorale avec le procès devant la Haute Cour et si c'est possible calculer les assignations, réassignations et procédure de contumace de façon à ce que le verdict soit rendu deux ou trois jours avant celui du scrutin.

Ce sera, va-t-on dire, la plus abominable des manœuvres, mais il faut s'habituer à cette idée que nous devons en voir de raides tant que ce gouvernement sera en fonctions.

Que de canailleries vont être commises ! Il faut surtout prendre ses dispositions en conséquence.

La composition de la prochaine Chambre

M. Andrieux s'est livré, dans la *Petite République française*, à un travail très curieux sur la situation électorale de tous les départements en vue du renouvellement de la Chambre des députés.

Il a dressé un tableau dont voici les totaux et la conclusion :

Sur 376 circonscriptions, il y en aurait 383 acquises aux révisionnistes; 74 seraient douteuses, mais avec plus de chances pour les révisionnistes; 77 également douteuses, mais avec plus de chances pour les non-révionnistes; enfin, 42 circonscriptions éliraient des députés partisans du régime actuel ou du *statu quo*, comme on voudra.

« Ainsi, conclut M. Andrieux, en admettant que les partisans du *statu quo* obtiennent, ce qui est impossible, tous les sièges douteux, ils seraient dans la Chambre prochaine au nombre de 493 contre 383, ce qui serait largement suffisant pour envoyer plusieurs ministres rejoindre à Mazas Jacques Meyer, le nouveau chef de la majorité. »

M. Grévy a envoyé cinquante francs pour les victimes de Saint-Etienne.

Cinquante francs! juste les étrennes d'un concierge.

L'ex-président de la République devient dédaigneusement trop conservateur.

Le *Mémorial de la Loire* publie la lettre suivante de Monsieur le Comte de Paris, datée de Vevey (Suisse), 4 juillet :

« J'apprends avec une douloureuse émotion » la catastrophe du puits Verpilloux. Si vous » ouvrez une souscription pour les familles » des victimes, veuillez m'inscrire pour 1,000 » francs.

» COMTE DE PARIS. »

Le Pape hors de Rome

Le *Figaro* publie la dépêche suivante de Berne :

« On a reçu ici des détails assez circonstanciés sur le Consistoire secret que le Saint-Père a tenu le 30 juin.

» Le Pape a dit aux cardinaux que des informations confidentielles, reçues d'un gouvernement catholique, laissaient entrevoir la probabilité prochaine d'une guerre dans laquelle l'Italie serait entraînée. Le Saint-Père a demandé aux membres du Sacré Collège s'ils croyaient que, pendant que l'Italie combattait une autre puissance catholique qui lui est chère, le successeur de saint Pierre pouvait rester dans un pays où son indépendance n'est plus respectée.

» On assure que l'unanimité des cardinaux présents a décidé qu'en cas de guerre le Pape devait quitter Rome : quelques cardinaux connus par leur intransigeance ont même été d'avis que le Pape devait partir immédiatement pour protester contre les attaques faites contre sa personne et encouragées par le Cabinet Crispi. Mais la majorité s'est opposée à ce projet. Le cardinal Rampolla a notamment déclaré qu'on devait attendre un acte de violence caractérisé.

» Le Sacré Collège a décidé à l'unanimité moins deux voix que le Pape devrait, en cas de guerre, se réfugier en Espagne. Ce qui a amené cette décision, c'est une déclaration du cardinal secrétaire d'Etat, qui a dit que le gouvernement espagnol avait d'ores et déjà déclaré qu'il garderait une neutralité absolue dans le conflit dont l'Europe est menacée.

» Le Consistoire n'a pas eu à se prononcer sur la ville qui aurait l'honneur d'abriter le Saint-Père; mais, d'après des renseignements particuliers, il est question de Valence et de Tolède. On penche pour cette dernière ville qui est le siège du cardinal primat des Espagnes. De plus, Tolède est une ville très aristocratique : sa cathédrale est une des plus belles de l'univers et 23 conciles y ont été tenus. Le gouvernement espagnol mettrait aussi à la disposition de Léon XIII le palais d'Aranjuez qui est situé à 30 kilomètres de Tolède.

» Les négociations continuent. Le gouvernement de la Reine régente s'est mis avec empressement à la disposition du Saint-Père. »

Le *Journal des Débats* publie une dépêche qui confirme celle du *Figaro* et dans laquelle il est dit : « Qu'en cas de guerre, le Pape ne serait plus seulement un prisonnier, mais qu'il serait un otage. »

L'EXPLOSION DE GRISOU

L'émotion de la première heure, quoique moins forte, est loin d'être calmée.

Le feu des écuries a repris au puits Verpilloux. Dimanche s'est produit un accident qui aurait pu avoir des conséquences funestes et qui justifie les précautions minutieuses prises par les ingénieurs.

On avait commencé à épuiser l'eau du puits Verpilloux qui avait été inondé dans le but de combattre le feu.

On se demandait si, l'épuisement terminé, les gaz délétères s'échapperaient par le puits ou reviendraient par les galeries à la suite du courant d'air qu'établirait forcément le dégagement du puits Verpilloux.

Quatre personnes qui se trouvaient dans la chambre des machines de ce puits ont essayé de se rendre compte de la direction du courant d'air, en descendant dans un sous-sol qui communique au puits par les fissures existant près du balancier de la machine.

Elles ont été plus ou moins asphyxiées par le mauvais goût, comme disent les mineurs.

L'une d'elles, plus fortement asphyxiée, est tombée de l'échelle d'une hauteur de 3 à 4 mètres. On a dû la retirer avec des cordes.

Les soins les plus pressés ont été donnés aux quatre victimes de cet accident. Le plus atteint a été le nommé Reynaud.

80 cadavres retrouvés seront placés cette

nuit dans le hangar qu'a fait construire M. Holizer, ingénieur.

Aujourd'hui mardi, les familles sont admises à les reconnaître. A quelles scènes terribles il va nous falloir encore assister ?

De nouveaux éboulements qui se sont produits cette nuit ont empêché de parvenir jusqu'à la chambre de taille, où on compte retrouver une centaine de cadavres. Aucune nouvelle victime n'a donc pu être remontée depuis hier matin.

Les travaux de sauvetage sont poussés avec activité.

Des barrages sont élevés sur différents points des galeries qui mettent ce puits en communication avec le puits Verpilloux.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — On annonce au *Mémorial diplomatique* que le cabinet britannique se serait entendu avec la plupart des autres puissances européennes, pour ouvrir des pourparlers relatifs à la neutralité de la Suisse, que lord Salisbury voudrait voir confirmer d'une façon un peu plus explicite qu'en vertu de la dernière convention.

Il y aura très vraisemblablement une conférence internationale pour examiner cette question, à laquelle viendra nécessairement se rattacher celle du droit d'asile avec les modifications que la sécurité des États de l'Europe commande.

Il est également certain que le gouvernement anglais serait disposé à restreindre l'hospitalité qu'il offre aux réfugiés politiques, si la police étrangère de Londres et sur tout le territoire des trois royaumes ne suffisait pas amplement pour surveiller ceux des conspirateurs dangereux qui trament des complots en dehors de leur patrie.

NOUVELLES MILITAIRES

UN NOUVEAU CASQUE DANS LA CAVALERIE

Après la pelisse à fourragères, le casque ! Il n'est bruit que de ce projet dans la cavalerie légère. On va, en effet, essayer à l'automne prochain cette nouvelle coiffure.

Ce casque serait en drap élégant et très léger, avec garnitures en métal blanc.

La crinière tombant sur le cou en queue de cheval semble donc abandonnée ? Tant pis !

A quand maintenant la sabretache et les cuillottes ornées de trèfles à la hongroise, et les bottes à glands ?

LA LANCE DANS L'ARMÉE

Un certain nombre de lances viennent d'être distribuées à quelques hommes du 49^e régiment de dragons à Saint-Etienne.

La lance adoptée pour notre cavalerie est suffisamment légère, d'un diamètre de 4 centimètres environ, terminée par une lame triangulaire, effilée, de 15 à 20 centimètres de longueur. La longueur du bois est d'environ trois mètres. Elle porte une lanière pour qu'on puisse la suspendre au bras.

GRAVE ACCIDENT AUX COURSES

Un grave accident est arrivé dimanche sur le champ de courses de Paray-le-Monial.

Dans le *Military*, trois officiers, MM. Peaton, Gnyot et de Romanet ont été démontés; le premier a été tué et le second blessé grièvement. Le troisième a été relevé sain et sauf.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le sectionnement au Conseil municipal

Hier soir, la première question présentée au Conseil municipal a été celle du sectionnement de la ville de Saumur.

Un groupe de citoyens, a dit M. le Maire, ont adressé au Conseil général une pétition dont je vais vous donner lecture et qui a été l'occasion d'une agitation intense dans la ville.

Conformément à la loi, un registre a été déposé au secrétariat, les partisans du sectionnement se sont présentés en grand nombre ainsi que les adversaires.

Aujourd'hui vous êtes appelés à donner votre avis sur ce projet. Pour moi, je pense, et vous partagerez mon opinion, que c'est une manœuvre de parti, et non une œuvre d'intérêt général. Il n'y a pas la moindre nécessité à cette division infinitésimale.

Le sectionnement a pour but un intérêt de parti. C'est net. Les partisans disent: Nous voulons entrer au Conseil municipal.

C'est raide, monsieur le maire; vous avez oublié, puisque vous ne l'avez pas dit, qu'il y a 204 signataires qui ont daigné se déranger pour manifester leur opinion à cet égard.

M. Combiel trouve les circonscriptions baroques, bizarres, ridicules ! Il s'est donné la peine d'indiquer une autre division qu'il a qualifiée de raisonnable.

A une provocation du parti adverse, a-t-il dit, nous devons une réponse de notre parti et demander le maintien du *statu quo*.

Le Conseil général, a continué le maire, n'en tiendra certes pas compte : il a sectionné Cholet, il sectionnera Saumur. Mais les républicains démocrates ne doivent pas se laisser intimider par cette manœuvre.

Remarquez bien, messieurs, que ce sectionnement ne peut avoir d'effet que dans trois ans, à la fin de votre mandat, et d'ici là....

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XV. — (Suite)

Près du baptistère était couché un vieux pêcheur de Naples, qui jamais plus, en chantant sa barcarolle, ne dirigerait sa barque. Trois religieuses demeuraient les yeux clos aux pieds du grand Christ, avec leurs chapélets dans leurs mains raidies, et leurs cornettes blanches sur leurs fronts sanglants. Sous un vitrail formant une clarté, reposait l'évêque d'Ischia. Son visage pâle avait un relief saisissant; et, dans le jour pourpré de la verrière, sa soutane, d'un violet sombre, se pailletait de flamme.

Une belle et jeune morte, une Romaine que tous adulaient la veille, gisait aussi sur les dalles avec des bagues à ses doigts, des cercles d'or à ses poignets, des diamants à ses oreilles; ses grands yeux étaient demi-clos, sa petite bouche avait un triste sourire; et, sur son cou d'albâtre, saignait une horrible blessure.

Jeune et si belle... morte cependant !

A ses côtés une autre forme rigide tenait en main un éventail... un éventail brisé. Les épaules étaient serrées dans une mantille de dentelles, et la guirlande de roses thé, qui couronnait, comme une ironie, ce front terreux, jetait, sur le satin du corsage, une longue traîne de feuillage.

David s'inclina très pâle. Il venait de reconnaître M^{me} Estelle Van Ritten.

La mort n'avait pas été lente. En moins d'une seconde, une lige de fer, enfoncée dans la tempe, avait foudroyé la vie.

— La mort ! la mort partout, murmurait David. Mon Dieu ! mon Dieu ! du moins avez-vous épargné mon enfant ?

Encore et toujours il cherchait, interrogeant les formes enfantines. Elles étaient nombreuses dans l'église, aussi nombreuses que celles des vieillards.

Et, tout à coup, il tomba à deux genoux sur les dalles de pierre en étouffant un cri. Rita, pâle comme un lis, avec une tache de pourpre sur son front, dormait les paupières à jamais closes, au pied du maître autel.

L'étrangère avait dit vrai. L'enfant n'était pas morte à la *Petite-Sentinelle*. Lorsqu'ap-

puyée sur l'épaule robuste d'un sauveteur, sa petite tête vacillante, on l'avait dirigée vers l'ambulance, sa poitrine se soulevait encore; mais, pendant le trajet, le souffle s'était arrêté. Bien court pour Rita avait été le chemin.

Broze l'avait saisie dans ses bras, et, d'un œil voilé de larmes, il considérait sa beauté d'ange, son front pur, ses cheveux blonds, ses lèvres mi-closes. Il la serrait contre sa poitrine. Il s'efforçait de réchauffer dans sa main la main glacée. Il lui parlait à l'oreille, mêlant à ses larmes les paroles les plus tendres... Mais les paroles étaient vaines : elles se perdaient dans une petite oreille que jamais plus aucun murmure terrestre ne ferait vibrer; et les larmes coulaient sur un front de marbre. La vie s'était engourdie, puis éteinte à son centre mystérieux.

Rita Broze était morte !... morte à sept ans, sous les ruines de Casamicciola. Son âme s'était envolée avec les cinq mille âmes des cinq mille victimes.

Alors, quand il eut pleine conscience de son malheur, quand il se fut dit : « tout est fini, mon bonheur a sombré; il ne me reste plus rien... rien... ici-bas, » David replaça doucement la jeune morte sur les dalles de marbre;

il joignit, sur la poitrine, les deux petites mains, donnant ainsi à Rita l'attitude des martyrs au tombeau; puis, désespéré, à bout d'énergie et de force, il se laissa tomber sur les marches de l'autel et il s'assit tout près de sa fille sous la lampe du tabernacle. Et tout le jour et toute la nuit il resta là, anéanti, faisant les veillées des morts. Il ne pouvait prier, il ne savait plus, sa douleur était trop immense. La tête dans les mains, il versait de ces larmes rares qui glissent lentement sous la paupière, larmes de grands désespoirs, aussitôt séchées que versées; larmes qui brûlent au lieu d'apaiser et de rafraîchir; larmes qui retombent sur le cœur comme des gouttes de métal en fusion.

CHAPITRE XVI

Le déblaiement de Casamicciola dura trois jours; puis, lorsque tous les morts reposèrent en paix sous de petites croix de bois, on se compta, et les familles, décimées, songèrent à quitter l'île des orangers et des fleurs, devenue un vaste cimetière.

Broze voulait pour Rita la terre de France... une petite tombe à Montparnasse, avec un marbre blanc et deux anges agenouillés pour con-

D'ici là, il passera bien de l'eau sous le pont, et la R. F. elle-même pourra bien avoir trépassé.

— Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Motus sur toute la ligne. Qui ne dit rien pense comme moi, en conclut le maire. Le procès-verbal signalera l'unanimité des sentiments du Conseil.

LIBERTÉ ! — ÉGALITÉ !

Avant-hier, tout le monde a pu voir la bannière d'un alcazar promenée librement dans tous les quartiers de la ville, et le soir deux autres bannières-affiches, éclairées, circulaient dans la rue d'Orléans et place de la Bilange.

Pourquoi M. le Maire laisse-t-il circuler ainsi librement ces bannières et celles des sociétés musicales, tandis qu'il y a huit jours, les bannières religieuses, pour être transportées dans la même cité, ont dû être soigneusement pliées ?

Il est plus que probable que celles-ci ne portent pas plus ombrage aux chevaux que les premières !

Non ! c'est simplement un ukase de notre maire qui interdit aux uns ce qu'il tolère aux autres.

Liberté et égalité !

La session des examens pour le brevet de capacité avait lieu, dans tous les départements, la semaine dernière. Nous constatons avec plaisir que deux élèves du pensionnat de la Retraite de notre ville, M^{lles} Décard et Brière, ont été reçus, avec de bonnes notes, par les commissions de Poitiers et d'Angers.

Par décision du 8 juillet 1889, cinq élèves de l'École industrielle de M. Rigolage ont été nommés à l'emploi d'élève mécanicien des équipages de la flotte, à la suite du concours qui a eu lieu pendant le mois de juin.

Voici les noms de ces jeunes gens avec leur numéro de classement :

1, Gauchon ; — 5, Miette ; — 14, Martin ; — 16, Vacherand ; — 17, Bourles.

Vingt-six élèves seulement ont été admis.

NOUVEL UNIFORME DES LYCÉENS

Un nouvel uniforme vient d'être adopté pour les élèves des collèges et lycées. M. Grenier, proviseur du lycée Henri IV, a présenté à la commission d'habillement trente jeunes gens revêtus d'un nouveau costume auquel la commission s'est arrêtée.

L'ancienne tunique est remplacée par une redingote, dite marine, à double revers en drap noir avec boutons d'or mat, et l'ancien képi par une casquette.

ANGERS. — *Manœuvres de sauvetage.* — La compagnie de sapeurs-pompiers d'Angers a

fait, samedi soir, de 9 à 10 heures, des manœuvres de sauvetage avec accompagnement de musique, au Grand-Théâtre, place du Ralliement et rue Saint-Julien. Elle est partie de la mairie à 9 heures, musique en tête, avec flambeaux ; une foule bruyante la précédait, en chantant très mal divers refrains. Dix pompes et un chariot d'agrès ont défilé ainsi jusqu'au théâtre, où les exercices ont immédiatement commencé. Les feux de bengale, allumés au cintre et au foyer, faisaient l'effet des lueurs d'incendie. La descente, du cintre sur la place, dans un long boyau de toile, a très bien réussi. L'homme s'engage dans le sac la tête première, et peut, à l'aide des coudes, régler en quelque sorte la vitesse de la descente.

La place du Ralliement était couverte de curieux, qui ont applaudi et poussé d'enthousiastes bravos aux manœuvres, et aussi à la musique de l'Harmonie angevine, qui a exécuté plusieurs morceaux.

Un punch flambant, servi à la mairie, a terminé ces manœuvres intéressantes et utiles aux pompiers.

SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE D'ANGERS

Une dépêche d'hier a annoncé les succès de la Société Sainte-Cécile au grand concours des orphéons, à Paris.

Première division. Lecture à vue. 2^e prix, à l'unanimité du jury.

Concours d'exécution, 2^e prix, avec félicitations.

Nos compliments à M. Laffage, directeur, et à tous les chanteurs angevins.

La Société Sainte-Cécile concourait avec des sociétés plus nombreuses. Elle comptait 44 exécutants. Boulogne en compte plus de 100, et une société belge en a près de 430.

La *Légende des Chèvres*, de M. Bordigné, membre du jury, était le chœur imposé, et la Société a choisi ensuite un chœur, qu'elle avait plusieurs fois chanté avec beaucoup de succès, le *Dernier jour de Pompéi*. M. Laffage a été vivement félicité par le jury, qui, en proclamant le résultat, a tenu à déclarer que notre Société angevine avait été classée seconde à l'unanimité.

CHOLET. — Le journal *l'Intérêt public* donne un compte rendu détaillé de l'audience du 30 juin dernier, à laquelle comparait le frère Louis, instituteur de l'école libre de Notre-Dame. Cette affaire ressemblait en tous points à celle que nous avons eu l'occasion d'enregistrer il y a quelques mois, relativement au frère Camille, de l'école Saint-Léonard. Même origine, dénonciations calomnieuses des mouchards de la ligue républicaine ; même procédé, pression exercée sur les enfants et leurs parents pour obtenir de fausses déclara-

tions défavorables aux inculpés ; enfin même attitude des membres du parquet, partagés entre la crainte de Thévenet — qui est pour eux le commencement de la sagesse — et le respect que tout homme libre se doit à lui-même.

Seule, l'issue des deux affaires présente une légère différence : à Angers, on s'en souvient, le Frère Camille — à la charge duquel pourtant on avait vainement essayé de relever des faits plus graves, — dont M^e Lucas a présenté la défense avec le talent que l'on sait, fut acquitté. A Cholet, le Frère Louis a été condamné à 10 fr. d'amende, minimum de la peine.

(L'Anjou.)

SEGRÉ. — On annonce la mort de M. Rousseau, maire de Segré, décédé samedi matin, en son domicile, après une courte maladie.

Indépendamment des nombreux services qu'il a rendus en Maine-et-Loire à la cause conservatrice dont il fut toujours le partisan dévoué, M. Rousseau, par l'élevation de son caractère, la sûreté de ses relations et son intelligence des affaires, avait su conquérir l'affection et l'estime de tous les gens de bien.

La ville de Segré perd en lui un administrateur habile et les monarchistes un intrépide défenseur de leurs intérêts.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison thermale de 1889

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 3 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, et vice versa : billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant 3 jours.

barque, tous deux en présence de leur enfant morte, les continents et les mers les eussent moins séparés que l'amour en cendres de David, que son mépris.

Les matelots, très agiles, tendaient les voiles, et, sous la brise, le *Saint-Janvier* courait une bordée rapide ; puis, peu à peu, les toiles, de plus en plus tendues et gonflées, le bord couché sur le flot, il prit une vitesse surprenante, laissant derrière lui une longue traînée d'écume blanche.

Tout Ischia se déroulait, et David, les yeux sur l'horizon lointain, repassait dans sa mémoire toutes ses douleurs.

Il songeait au riant tableau que, cinq jours auparavant, il avait admiré de son balcon de Bellevue.

Il revoyait, par la pensée, les enfants sur la grève, les pêcheurs jetant la seine et les blanches villas et les jardins fleuris... De tout cela, il ne restait plus que des débris entassés, de la poussière. La mort était venue les coucher tous à terre, les joyeux chanteurs de barcarolles et les petits enfants qui jetaient des pierres à la mer en défiant l'arrivée du flot.

— Tous à terre ! murmurait David, tous ! et Rita aussi. Pauvre petite Rita !

Ses yeux retombaient sur le cercueil, ses lèvres frémissaient, et une grosse larme coulait lentement sur ses joues creusées.

(A suivre.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 juillet 1889.

Les ventes continuent encore aujourd'hui sur une large échelle et nos rentes cèdent encore du terrain. Le 3 0/0 s'incline à 83.40 ; le 4 1/2 0/0 se tient à 104.40.

Le Crédit Foncier se négocie à 4,250. Sur les obligations foncières et communales des différents types, les tendances sont bonnes. De gros ordres d'achats provoqués par la faiblesse actuelle sont exécutés discrètement pour le compte de capitalistes qui n'opèrent jamais à la légère.

La Société Générale se tient de 453 à 455. Malgré les mauvaises dispositions, la Banque d'Escompte fait bonne contenance à 500.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas cote 717.

Les Dépôts et Comptes courants font 595.

Le Crédit Lyonnais est à 663.75.

Calme plat sur le Panama à 52.50.

L'obligation 5 0/0 des Chemins de fer de la province de Santa-Fé se tient à 400, cours favorable aux achats.

Cours très bien tenu sur l'obligation des Chemins Economiques à 376.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat émet du 8 au 12 juillet courant 4,000 actions, au pair. Les versements sont échelonnés comme suit : 125 fr. en souscrivant ; 125 fr. à la répartition ; et 250 fr. au 25 août. Les coupons à échéance de juillet sont reçus comme espèces et les titres cotés sont acceptés en versement au cours du jour.

Aux jeunes filles !

Rechésy (Haut-Rhin), le 14 février 1889. — Depuis huit mois, ma fille, âgée de 18 ans, souffrait de maux de tête et d'estomac ; après avoir pris tous les remèdes possibles sans résultat, elle voulut essayer encore vos Pilules Suisses : une seule boîte à 1 fr. 50 l'a complètement guérie.

(Sig. lég.)

AUGUSTE GOREY.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

GRANDE ENTREPRISE

DE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 20 mètres.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.
Montpellier, 47 — 1.75 le litre.
Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

EXPOSITION UNIVERSELLE

BONS DE SÉJOUR A PARIS

Logement & nourriture Restaurants & hôtels de 1^{er} ordre

1^{re} classe : par jour, 20 fr.

2^e classe : id. 14 fr.

Parmi les restaurants de 1^{re} classe, se trouvent Bréban et restaurant Alsace-Lorraine au 1^{er} étage de la Tour Eiffel.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser, 6, rue du Temple.

TOUT

le Monde PECHÉUR

avec le *Piscinus Malgacha*, succès toujours assuré à la pêche au filet, à la ligne, etc. Ce précieux produit, rapporté de Madagascar par le capitaine Charp, attire d'une façon surprenante toutes espèces de poissons, les réunissant en groupes et leur fait perdre toute défiance, la pêche devient très facile. Essayez-en une boîte à 1 fr. 00 en deux boîtes 2 fr. 00. Vente de détail, 33, r. Pont-Neuf, Paris. En Vente chez M^{rs} J. Art, de Pêche, aux Franco-Croisettes, 25, r. de la République, 48, r. Plantagenet, Saumur, Clément, 11, r. Hôtel-de-Ville, Cholet, Cantalou, 19, r. St-Pierre, Montreuil-Bellay, Louet, fabr. d'art de pêche.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE LÉGER-GAUDAIS.

Par jugement en date du 8 juillet 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Léger-Gaudais, marchand, demeurant à Allonnes.

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au 13 mai 1889, date de l'assignation.

M. Chapin a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain syndic provisoire.

Pour extrait,
Le Commis-Greffier, E. FORTIER.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu
AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (393)

MAISON A LOUER PRÉSENTEMENT

AVEC COUR ET JARDIN
7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

A Louer présentement

REZ-DE-CHAUSSÉE

Occupé actuellement par la Banque de France.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Grande

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. SILVY.

Le DIMANCHE 21 JUILLET 1889, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur,

Procédé, au clos du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le Pont-Fouchard, domicile de M. SILVY, décédé, à la vente des mobiliers dépendant de sa succession.

On vendra notamment :

Ameublement de salon en tapisseries, 15 glaces, pendules, garnitures de cheminées, salle à manger, batterie de cuisine, vaisselle, vieille argenterie, 36 couverts, cafetière, sucrier et casserole en argent, dix lits complets, tables de toilette, commodes, fauteuils, linges de toutes sortes, vieux vins, vieille eau-de-vie, un cheval, charrie et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR,
Place de la Bilange, 23,
hôtel Blancler.

ON DEMANDE un apprenti pour le commerce au BAZAR DU 35 CENTIMES, tenu par DAVEAU, doreur, rue du Puits-Neuf, 14, et 17 et 15, rue de la Cocasserie, Saumur.

Changement de Domicile

L'Étude de M^e POIRIER, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, 4. (580)

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Épargne.

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALES des Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

1, rue St-Jean, à SAUMUR S.-M.

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

(Illustration of a person's face)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	83 45	Banque de France	3770	Oblig. f. 1877 3 0/0 r. à 400	374	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	86 10	Banque d'Escompte	500	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	458 25	Compagnie parisienne du Gaz	
4 1/2 1883	104 20	Comptoir d'Escompte	96 50	— f. 1879 3 0/0 r. à 500	458	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1257 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	456	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	
Oblig. 1855-60 3 0/0	535	Crédit Industriel et Commercial	580	— f. 1883 3 0/0 r. à 500	390 50	— 6 0/0 2 ^e série	
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	670	— f. 1885 3 0/0 r. à 500	450	— obligations à lots	
— 1869 3 0/0	412	Crédit Mobilier	425	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1871 3 0/0	396	Dépôts et Comptes courants	597 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500	396	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	522	Société Générale	453 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	406 75	Emprunt russe 1862 5 0/0	
— 1876 4 0/0	520 50	Est	795	Midi 3 0/0 anc. r. à 500	407 50	— 1870 5 0/0	
— 1886 3 0/0	378 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1290	Nord 3 0/0 r. à 500	417 75	— 1884 5 0/0	
Bons de liquidation	525	Midi	1155	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	411	— 1889 4 0/0	
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	409		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or.	93		
				Dettes d'Égypte 6 0/0	448 50		
				Extérieur 4 0/0	75 25		
				Hongrie 4 0/0 or.	84 25		
				Italie 5 0/0	94 20		
				Portugal 4 1/2 1888	494		

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 5	2 51	9 43	10 16
Château-du-Loir	10 13		12 30	1 58	6 35	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20			3 8	7 40	1 13	5 54
Limiers-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 4
Vernantes	11 43			3 30	8		6 13
Blou	11 54			3 41	8 10		6 23
Vivv	12 2			3 49	8 17		6 31
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48	2 22
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	12 41			4 34	8 51		7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30	
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43	
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49	
Brézé-Saint-Cyr		9 2 11			4 37	8 56	
Montreuil-Bellay		9 19	11 24		2 18	4 57	9 11
Thouars			11 57		2 45	5 33	9 37
Niort			3 58		4 30	8 42	
Saintes					6 30	11 52	
Bordeaux					9 52	3 34	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux			5 40	8 20			3
Saintes			7 15	9 9	11 39		6 43
Niort			9 32	11	2 5	5 30	8 10
Thouars			6 5	12 11	12 47	1 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 9	2 37	4 55	9 6
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 50	5 18	9 41
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 57	5 26	9 49
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20	
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33	
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)		7 47	11 44	4 36	3 11	5 41	10 59
(départ)		7 57	11 54	4 42	3 15	5 45	11 7
Vivv		8 10	12 10		3 27	5 59	
Blou		8 19	12 19		3 35	6 8	
Vernantes		8 32	12 33		3 46	6 20	
Limiers-Bouton		8 45	12 46		3 57	6 32	
Noyant-Méon		8 59	1		4 9	6 44	
Château-du-Loir		10 10	2 9		2 58	5 22	7 58
Chartres		2 47			5 54	9 26	12 4
Paris		5 25			7 30	11 50	2 27

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	8 10	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	8 10	4 56	9 45	
Chinon	9 4	12 50	7 14	9 4	7 6	10 32	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53			
Moncontour	7 41	10 48	2 27			
Loudun	8 41	1 46	3 4			
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38			
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30	
le Vaudelnay	7 4	9 10	4 46	5 10	9 41	
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1	
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24	
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	4 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	4 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 43
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	11 45		6 10	8 40	12 7	3 40	7 35
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 35	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 9	11 51	3 42	6 16	10 7
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 6	4 7	6 32	
Saumur (arrivée)	3 22	7 33		12 12	4 7	6 39	
(départ)	3 27	7 37		12 17	4 9	6 44	
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 19	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 21	5 46	8 11	11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48
Paris (arrivée)	10 39		3 6	8	2 35	4 1	5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn
----------	------------	-----